



Autorisations de sorties de territoire



L'autorisation de sortie du territoire redevient obligatoire pour les mineurs.

À compter du 15 janvier 2017, un enfant quittant le territoire national sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST) signée d'un titulaire de l'autorité parentale*.

L'enfant devra également présenter les 2 documents suivants :

- la pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport,
- la photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

Les dispositifs relatifs aux interdictions judiciaires de sortie du territoire (IST) et aux mesures administratives d'opposition à la sortie du territoire (OST) de mineurs restent en vigueur. Leurs conditions de mise en œuvre sont rappelées et précisées en annexe de la circulaire du 29 décembre 2016 (NOR : INTD1638914C).

*Cerfa n° 15646*01 disponible sur notre site internet www.la-falaise.fr

Information sur les compteurs Linky d'Enedis

ERDF, maintenant rebaptisé en ENEDIS, nous a annoncé que le déploiement des nouveaux compteurs Linky allait démarrer en janvier. Beaucoup d'informations contradictoires circulent et quelques falaisiens se sont inquiétés de ce déploiement et souhaitent s'y opposer.



Renseignement pris auprès de « l'interlocuteur privilégié Enedis » de la commune de La Falaise, il vous est possible de refuser le remplacement de votre compteur, si celui-ci est en bon état de fonctionnement, en les contactant au 0800 054 659, puis en confirmant par courrier avec accusé de réception à l'adresse de votre fournisseur figurant sur votre facture.

Nous avons été alertés qu'en cas de panne de votre compteur, il sera automatiquement échangé avec un compteur Linky, de plus, les frais de déplacement pour les relevés de compteurs qui auraient dû être changés pourraient vous être facturés.

Pour toutes informations ou questions complémentaires, vous pouvez consulter la documentation remise par ENEDIS sur notre site internet www.la-falaise.fr

Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

La Communauté Urbaine, née le 1^{er} janvier 2016, a bien grandi : ces services se sont développés pour être opérationnels au 1^{er} janvier 2017.



Quels changements pour les Falaisiens ?

Comme annoncé dans le flash n° 14 du 28 décembre 2015, la communauté urbaine est compétente dans la gestion de la voirie, ce qui est nouveau pour nous. Toutefois, le temps qu'elle s'organise, la gestion de l'entretien de notre voirie nous avait été confiée par la communauté urbaine pour l'année 2016. Au 1^{er} janvier 2017, les compétences définitivement gérées par la Communauté Urbaine GPS&O sont les suivantes :

LA VOIRIE ET LE STATIONNEMENT	LA GESTION DE DIVERS SERVICES PUBLICS	LES ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET SPORTIFS
<p><i>L'entretien des routes et des aires de stationnement (nids de poule...), l'éclairage public, la signalisation horizontale (panneaux) et verticale (peinture sols), la propreté urbaine (balayage, poubelles...)</i></p> 	<p><i>Tels que la collecte et le traitement des déchets, la gestion de l'eau et de l'assainissement</i></p> 	 

GPS&O c'est aussi :

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE TOURISME

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, actions de développement économique, promotion du tourisme, programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes des recherches

LA MOBILITE ET LES DEPLACEMENTS URBAINS

Organisation de la mobilité en lien avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), plan de déplacements urbain (PDU)

L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET L'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur, Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-I), création et réalisation d'opération d'aménagement d'intérêt communautaire, constitution de réserves foncières après avis des conseils municipaux, Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLH-I), politique du logement, aides financières au logement social, actions en faveur du logement social, action en faveur du logement des personnes défavorisées, opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et actions de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programmes d'actions définis dans le contrat de ville, aménagement, entretien, gestion des aires d'accueil des gens du voyage

L'ENVIRONNEMENT

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Dans ce contexte, votre mairie reste votre interlocuteur.